

## **Sarnia Lambton Chamber of Commerce**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Le Canada possède diverses ressources énergétiques réparties dans l'ensemble du pays, soit du pétrole, du gaz naturel, du charbon, des biocarburants et de l'uranium, ainsi que des moyens de production d'électricité. Actuellement, l'énergie canadienne est en quasi-totalité exportée aux États-Unis, ce qui nous empêche de profiter des marchés mondiaux. Une diversification de nos marchés d'énergie permettrait de créer de nouveaux emplois et d'alimenter la croissance économique grâce à la construction d'infrastructures tout en améliorant la sécurité énergétique et en nous aidant à obtenir une valeur optimale pour l'énergie produite, et aussi d'accroître les possibilités d'ajouter de la valeur aux produits. Par ailleurs, le commerce interprovincial d'énergie représente un volet important du système énergétique global au Canada. Ces relations commerciales sont complexes et ont évolué sous l'influence des forces du marché et des politiques énergétiques provinciales/territoriales. Dans le cas du pétrole brut, il existe une bonne capacité d'acheminement par oléoducs entre l'Ouest du pays et l'Ontario, et il serait possible éventuellement d'expédier au Québec et dans la région de l'Atlantique le pétrole brut de l'Ouest. De nombreux projets sont à l'étude en vue de rendre ce pétrole plus accessible dans l'Est du pays. Pour ce qui est du gaz naturel, le gazoduc principal va de la Colombie-Britannique jusqu'au Québec; toutefois, la hausse de la production de gaz de schiste aux États-Unis a pour effet de réduire le volume transporté. Dans le cas de l'électricité, il y a moins d'échanges entre les provinces qu'avec les États américains. Malgré certaines interconnexions provinciales, contrairement aux États-Unis, il n'y a pas de réseau de distribution majeur. Il serait possible d'améliorer les échanges commerciaux d'énergie à l'échelle pancanadienne, dans le cadre d'efforts de diversification plus vastes. Recommandation : Le gouvernement fédéral devrait œuvrer en collaboration avec les autorités provinciales et territoriales de manière à : appuyer le développement des infrastructures énergétiques clés pour que la production canadienne soit plus facilement exportable sur les marchés d'énergie mondiaux, et accroître les capacités de transport d'ouest en est au pays même; élaborer une politique-cadre canadienne qui facilitera la transformation des ressources naturelles en produits à valeur ajoutée, en augmentant la part nationale des activités de transformation, en supprimant les aspects économiques qui nuisent à la production et en finançant l'aménagement des infrastructures requises; et enfin, étudier des façons d'améliorer les échanges interprovinciaux d'électricité en rendant plus transparents les prix de chaque province ou territoire.

## **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Parmi les problèmes sur lesquels la Chambre de commerce de Sarnia-Lambton, ses membres et les municipalités locales représentées directement par notre organisme désirent soumettre à l'intention du gouvernement fédéral, il y a l'insuffisance des infrastructures de transport interurbain actuelles pour desservir les petites villes, et en particulier les municipalités rurales. Cet été, VIA Rail a modifié ses horaires de train dans le sud-ouest de l'Ontario, ce qui aura de graves conséquences pour le déplacement des voyageurs dans les petites agglomérations et les campagnes. En outre, le vieillissement de la population, et par conséquent, la dépendance croissante des personnes âgées par rapport aux transports en commun leur permettant de demeurer autonomes, d'aller en vacances et de visiter les membres de leur famille ou de recevoir leur visite, continuera à augmenter au cours des 20 prochaines années. En vieillissant, les gens deviennent de moins en moins aptes à conduire une voiture pour leurs déplacements, de sorte que la réduction des services de transport risque d'accentuer l'isolement psychologique des aînés, etc. Ce sont là des exemples qui démontrent le besoin criant de nouvelles infrastructures de transport dans nos collectivités ainsi que dans d'autres petites villes et les régions à prédominance rurale, infrastructures qui exigent un financement ciblé stable. Si le gouvernement fédéral consent à garantir le financement des infrastructures dans ces régions, cela aiderait les localités concernées à attirer des nouveaux investissements, d'où la création d'emplois et une stimulation de l'économie. Par contre, si cette recommandation est rejetée, il deviendra de plus en plus difficile de maintenir des bagages de connaissance solides et de préserver la compétitivité de plusieurs régions riches en ressources tant au Canada qu'à l'étranger. La Chambre de commerce de Sarnia-Lambton souhaite que la recommandation figurant dans le rapport du Comité permanent soit acceptée et qu'on y donne suite. Recommandation : Conformément à son engagement dans le Budget 2011, le gouvernement fédéral devrait continuer à coopérer avec les autorités provinciales/territoriales de même que la Fédération canadienne des municipalités et d'autres instances concernées afin d'établir un plan à long terme de financement des infrastructures publiques au-delà de la date d'expiration du plan Chantiers Canada, entre autres en accordant des fonds garantis pour les projets d'infrastructure dans les localités rurales.

## **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Les médias annoncent régulièrement de graves pénuries de main-d'œuvre dans notre pays d'ici quelques années à peine. Le gouvernement fédéral pourrait stimuler davantage la création d'emplois en assurant un financement stable pour le développement des compétences professionnelles. Des initiatives sont en cours pour atténuer certains de ces problèmes en suspens, par exemple le fait d'examiner selon des critères différents les demandes des candidats à l'immigration, et nous applaudissons les efforts en ce sens du gouvernement. Une des façons de mieux développer les compétences des travailleurs consiste à aider financièrement les entreprises qui offrent aux employés nouvellement embauchés une formation sur place. Une telle mesure serait avantageuse pour les entreprises, qui alors ne perdraient pas de temps à trouver des titulaires pour les postes difficiles à combler faute de main-d'œuvre disponible, et cela permettrait de créer plus d'emplois, ou du moins de

maintenir en poste des Canadiens qui ne possèdent pas encore l'ensemble de compétences idéal. Recommandation : Pour faciliter l'embauche de nouveaux employés, le gouvernement fédéral devrait accorder des fonds dédiés servant à développer les compétences des travailleurs et en même temps aider financièrement les entreprises qui dispensent une formation sur place, en élargissant les programmes de financement actuels en ce sens de manière à y inclure des domaines non traditionnels, grâce à l'ajout de programmes d'apprentissage.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Relever le seuil de déclaration s'appliquant à la TPS/TVH. Le seuil de participation pour la perception de la taxe sur les produits et services (TPS) est demeuré plafonné à 30 000 \$ depuis son adoption en 1991. Le gouvernement canadien, vu le fardeau considérable qu'il se serait imposé à lui-même et qu'il aurait imposé aux petites entreprises si toutes les sociétés avaient dû participer à la perception et à l'administration de la TPS et de la taxe de vente harmonisée (TVH), avait alors pour cette raison fixé un seuil. Mais le seuil actuel nuit à la croissance économique, en plus d'alimenter et de favoriser l'économie souterraine, ce qui par ricochet freine la création d'emplois et la croissance économique, et contribue à accroître les déficits. Ce niveau plancher est devenu beaucoup trop bas à cause de l'inflation. Si on l'avait simplement indexé en fonction du taux d'inflation, il s'établirait aujourd'hui à environ 55 000 \$. Tel que mentionné précédemment, d'autres facteurs jouent également – ce seuil n'est pas concurrentiel compte tenu des limites prescrites par des pays avec lesquels le Canada est en concurrence, et favorise le marché noir. Souvent, les petites entreprises ont proportionnellement plus de travail à faire que les grandes entreprises pour respecter les impératifs applicables à la taxe harmonisée. En les exemptant de percevoir cette taxe et de soumettre des déclarations là-dessus, on pourrait diminuer le fardeau net que cela leur impose. Le relèvement du seuil de perception, d'où une réduction de leur fardeau correspondant en tâches et coûts administratifs, rendrait ces entreprises plus concurrentielles. En outre, étant donné qu'un seuil plus élevé se traduirait par un ensemble d'entreprises moindre, cela diminuerait parallèlement le nombre de déclarations que l'Agence du revenu du Canada est obligée de traiter, le nombre d'intéressés à servir, le nombre de remboursements de crédit à traiter ainsi que le nombre d'entreprises soumises à vérification. Les compagnies approchant du seuil actuel pourraient être tentées de freiner leur croissance pour ne pas être obligées de s'inscrire. Un seuil aussi bas empêche les petites entreprises de juger si la tendance à la hausse des revenus se maintiendra ou s'il s'agit simplement d'un pic des ventes. À notre avis, cette modification aux règles aurait un coût neutre, puisque les sommes perdues par l'État pour cette raison seraient compensées par une réduction des frais administratifs et le nombre moindre de remboursements de crédit à traiter. Recommandation : Le gouvernement fédéral devrait porter à 75 000 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2013 le seuil d'inscription à la TPS/TVH.

#### **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Il faudrait revoir les échéances s'appliquant aux déclarations d'impôt : Dans la plupart des cas, les particuliers doivent remettre leur rapport d'impôt au plus tard le 30 avril de chaque année. Les déclarations qui n'ont pas été remises avant cette date encourrent automatiquement une pénalité de 5 % sur le solde en souffrance. Il est devenu plus difficile pour les intéressés de respecter cette échéance vu la popularité des fiducies de revenu et la prolongation consentie aux fiducies pour fournir les

renseignements à propos de la répartition et de la distribution des revenus aux bénéficiaires. La majorité des formulaires annexes exigés pour la préparation des rapports d'impôt personnels comme l'état de la rémunération payée (T4), l'état des revenus de placement (T5) et l'état du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources (T4A), doivent tous être remis au plus tard le 28 février. De plus, l'échéance pour les REER s'établit à 60 jours après la fin de l'année fiscale (29 février ou 1<sup>er</sup> mars). Ces échéances font en sorte que les contribuables doivent obtenir les informations pour remplir leur déclaration fiscale personnelle au début de mars, après quoi, ils disposent d'environ sept à huit semaines pour préparer et transmettre leurs rapports d'impôt. Il en résulte un fardeau indu pour le fisc puisque les personnes qui préparent les déclarations et l'Agence du revenu du Canada doivent traiter dans ces délais la plupart des déclarations. En 2008, l'ARC a prolongé le délai pour la transmission des déclarations en ligne, le système étant devenu trop engorgé à cause de la multitude de déclarations ainsi transmises. À l'heure actuelle, les travailleurs autonomes et leur conjoint(e) ont jusqu'au 15 juin pour envoyer leurs déclarations fiscales, étant donné que cela leur prend plus de temps pour obtenir les renseignements nécessaires à la préparation du rapport d'impôt. Mais la « date d'exigibilité du solde » demeure en l'occurrence le 30 avril. Une règle de traitement semblable contribuerait à résoudre le problème associé à la remise des formulaires T3. En reportant l'échéance pour la remise des rapports T3 et T5013 et des autres formulaires d'impôt similaires, on diminuerait les coûts correspondants, car les employés de l'Agence du revenu auraient alors moins d'évaluations et d'ajustements à faire en vérifiant les bordereaux. Recommandation : le gouvernement fédéral devrait reporter au 15 juin pour tous les contribuables la date d'échéance relative à la remise des déclarations fiscales, au même titre que pour les travailleurs autonomes, tout en maintenant au 30 avril la date d'exigibilité du solde. Cela permettrait de rendre plus efficace le traitement par l'ARC des rapports d'impôt en éliminant le différentiel actuel au niveau de l'échéance, et de maintenir un flux de revenus constant.